

3.

Distribution de produits et services financiers et Services monétaires

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Ain Lhout	Sidi Mohamed	BLC services financiers inc.	2012-05-22
Allabi	Sedjro	Services d'investissement TD inc.	2012-05-19
Aurousseau	Marc	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-18
Baron	Daniel	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2012-05-29
Beaulieu	Marlène	Placements Banque Nationale inc.	2012-05-17
Behfar	Kambiz	Services financiers groupe Investors inc.	2012-05-23
Bertrand	Alexandre	Services d'investissement TD inc.	2012-04-23
Bianco	Domenico	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-18
Binette	Mathieu	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-18
Campbell	Ferron	Services financiers groupe Investors inc.	2012-05-24
Cho	Joon-Gi	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2012-05-23
Côté	Marjorie	Services financiers groupe Investors inc.	2012-05-25
Couture	Maxime	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-18
Descôteaux	Nathalie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-18
Desrosiers	Karine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-23
Dionne	Sylvia	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-12
Doumbia	Djiba	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-21
Dumoulin	Olivier	Placements Banque Nationale inc.	2012-05-23
Filion	Michèle	Fonds d'investissement Royal inc.	2012-05-23
Fortin	Ghislaine	Placements Banque Nationale inc.	2012-05-23
Galibois	Janic	Services financiers groupe Investors inc.	2012-05-24
Giasson	Robert	Placements Banque Nationale inc.	2012-04-03
Goulamhousen	Nichad	Courtage Direct Banque Nationale inc.	2012-05-24
Jaimes Hernandez	Jonathan	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2012-05-22
Kidi	Charles Kodjo	La première financière du savoir inc.	2012-05-17
Lachapelle	Marcel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-21
Landucci	Patrick	Services d'investissement TD inc.	2012-05-23
Langlois	Jacques	Investia services financiers inc.	2012-05-24
Lemay-Tardif	Paule	Placements Scotia inc.	2012-05-18
Lévesque	Claire	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-22
Lirette	Monique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-18
Lussier	Wayne	Investia services financiers inc.	2012-05-25

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Malouin	Serge	Services financiers groupe Investors inc.	2012-05-17
Marquis	Catherine	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2012-05-29
Meloche	Claude	Placements Banque Nationale inc.	2012-05-18
Mercier Beaulieu	Catherine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-18
Morin	Réjean	Investissements Excel inc.	2012-05-23
Morin-Bernatchez	Caroline	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-04-09
Nantel	Lilianne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-04-23
Péloquin	Angèle	Placements Banque Nationale inc.	2012-05-14
Pierre	Maxim	Placements Banque Nationale inc.	2012-05-17
Pilote	Line	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-19
Richer	Michel Étienne	Fonds d'investissement Royal inc.	2012-05-21
Suntharalingam	Sujiththa	BLC services financiers inc.	2012-05-24
Therrien	Nicole	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-23
Thibault	Marie-Claude	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-05-18
Zaarour	Habib	Services financiers groupe Investors inc.	2012-05-23
Zhang	Xiaohui	Placements CIBC inc.	2012-05-18

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Cyzowicz	Piotr	BMO Harris gestion de Placements inc.	2012-05-29
Lessard	Denis	Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) limitée	2012-05-18

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
106845	Charron	Cindy	6	2012-05-25
111874	Exilus	Georges	1A	2012-05-24
117030	Jean	Marie-Claire	6	2012-05-24
118878	Lampron	Yvon	1A	2012-05-25

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
127064	Pilon	Yvan	1A	2012-05-28
130034	Ruest-Brisson	Denise	2A, 6	2012-05-24
137056	Burns	Pierre	5A	2012-05-25
137290	Paventi	John	5A	2012-05-23
142067	Ugolini	Daniel	1A, 6	2012-05-25
161846	Buckland	Lorraine	1B	2012-05-24
174688	Muhindo Cabwine	Isidore	1A	2012-05-23
179429	Vigneux	Caroline	4B	2012-05-25
182577	Scavone	Cathy	4B	2012-05-25
183843	Schoeffel	Alexandre	3B	2012-05-24
184233	Dervos	Ioannis John	1A	2012-05-25
184323	Pépin	Guy	6	2012-05-23
187639	Hamadache	Mohamed	1A	2012-05-23
189090	Larivière	Pier-Marc	1A	2012-05-25
189793	Fournier	Josiane	3B	2012-05-25
192033	Langlois	Anne-Marie	1A	2012-05-23
192276	Brouillette	Raphael	3B	2012-05-25
193042	Laporte	France	1A	2012-05-24
193075	Tetcha Takou	Thierry	1A	2012-05-24
193162	Viau	Elise	1A	2012-05-24
193256	Drouin	Myrienne	3B	2012-05-24
193264	Berthiaume	Jean-Francois	1A	2012-05-23
193402	Manirakiza	Aimable	1A	2012-05-25
193763	Khoule	El Hadji	1A	2012-05-24
193848	Turcotte	Jason	1B	2012-05-25
193866	Amezian El Kaddaoui	Aziz	1A	2012-05-24
195069	Kagubari	Thierry	1A	2012-05-25
195197	Sorel	Dominique	3B	2012-05-24

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Desjardins cabinet de services financiers inc	Dupuis	Daniel	2012-05-22
Les Partenaires Versant Inc.	Romary	Christopher	2012-05-29

Cabinet de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de la cessation
514150	Trifolium Avantages Sociaux Inc.	Lapointe	Line	2012-05-29

3.5.2 Les cessations d'activités

Radiation

Nom de la firme	Catégorie	Date de radiation
Valeurs mobilières Rothschild (Canada) inc.	Courtier en placement	2012-05-02

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501460	Philip Abbey Inc.	Assurance de dommages	2012-05-24
501541	AXA assurances inc.	Assurance de dommages Expertise en règlement de sinistres	2012-05-25
503846	Nicholas Wise, courtier d'assurances inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2012-05-29
504356	Courtiers d'assurances Tourigny & Morrissette inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2012-05-25
509484	Michael Sheard	Assurance de personnes	2012-05-25
509733	Services financiers Norman St-Amour inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2012-05-28

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
509956	9117-0134 Québec inc.	Assurance de personnes	2012-05-25
510553	Richard Harvey	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2012-05-23
511727	Strategic Edge Chartered Financial Consulting Inc.	Assurance de personnes	2012-05-28
512898	Assurances Gabriel Ross inc.	Assurance de dommages	2012-05-24
513341	Leduc & Associés, Services Financiers inc.	Assurance de personnes	2012-05-28
514175	Service d'expertise les deux rives inc.	Expertise en règlement de sinistres	2012-05-24
514527	Les services Guy Pépin inc.	Planification financière	2012-05-23
515063	Pier-Marc Larivière	Assurance de personnes	2012-05-25
515101	Antoine Jr. Étienne	Assurance de personnes	2012-05-25
515249	Pier-Luc Larrivée	Assurance de personnes	2012-05-23

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
MGI Financial Inc.	Henley	Dwayne	2012-05-23

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Turn8 Associés Inc.	Crowe	Christopher	2012-05-29

Cabinet de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
514150	Trifolium Avantages Sociaux inc.	Rochette	Dominique	2012-05-29

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
515877	Groupe A.U. Canada inc.	Roch Simard	Assurance de dommages	2012-05-24
515881	Assur Gestion inc.	Michael Sheard	Assurance de personnes	2012-05-25
515883	Services financiers Simon Piché Richard inc.	Simon Piché Richard	Assurance de personnes	2012-05-24

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Juin 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Christian Pitre 127157	(CD00-0904)	François Folot, président Pierre Masson, A.V.A. André Noreau	5 juin 2012 à 9h00 6 juin 2012 à 9h00	Commission des lésions professionnelles 900, Place d'Youville bureau 700 Québec (Québec) G1R 3P7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Avoir fait signer un document en blanc. Utilisation de faux documents.	Audition sur culpabilité
Lance Townend 132739	(CD00-0894)	Janine Kean, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Marcel Cabana	5 juin 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, rue Léo- Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité. Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis. Tenter d'éluder sa responsabilité civile professionnelle ou celle de son cabinet ou de la société pour laquelle il exerce.	Audition sur culpabilité
Théogène Francoeur 180982	(CD00-0883)	Janine Kean, président Louis L'Espérance, A.V.C. Pierre Décarie	7 juin 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, rue Léo- Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur sanction
Roxanne Cléroux 107376	(CD00-0892)	Jean-Marc Clément, président	7 juin 2012 à 9h30	Commission des lésions professionnelles	Défaut de respecter ses obligations à l'égard du profil d'investisseur. Défaut d'exercer ses activités avec	Audition moyens préliminaires

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Juin 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Benoit Bergeron, A.V.A. Marc Binette		500, boul. René-Lévesque ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat. Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	
Claude Brière 105173	(CD00-0895)	Jean-Marc Clément, président Bruno Therrien Nacera Zergane	11 juin 2012 à 9h30 12 juin 2012 à 9h30 13 juin 2012 à 9h30 14 juin 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, rue Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	Audition sur culpabilité
Lise Gagné 113185	(CD00-0816)	François Folot, président Marcel Cabana Stéphane Côté, A.V.C.	12 juin 2012 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur sanction
Mark Boucher 154660	(CD00-0877)	François Folot, président Denis Petit, A.V.A.	13 juin 2012 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Juin 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Robert Archambault, A.V.A.		Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7		
Valéry Paquin Varennes 177018	(CD00-0873)	Janine Kean, président Pierre Décarie André Chicoine, A.V.C.	14 juin 2012 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur. Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.	Audition sur sanction
Gennaro Natale 124905	(CD00-0818)	Janine Kean, président Pierre Perreault Shirtaz Dhanji, A.V.A.	18 juin 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur sanction
Jean Sauvé 135543	(CD00-0905)	François Folot, président Raymond Picher, A.V.A. Marc Gagnon, A.V.C.	19 juin 2012 à 9h30 20 juin 2012 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Avoir fait preuve de négligence.	Audition sur culpabilité
Alain Aubrais 100713	(CD00-0900)	Janine Kean, président Monique Puech André Chicoine, A.V.C.	19 juin 2012 à 9h30 20 juin 2012 à 9h30 21 juin 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Défaut de respecter les obligations à	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Juin 2012

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Lucie St-Pierre 131649	(CD00-0902)	François Folot, président Allen Faguy Mackenzie Silvie Di Pietro	21 juin 2012 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Avoir discrédité un confrère, une institution.	Audition moyens préliminaires
Guillaume Fernandez 112123	(CD00-0903)	Janine Kean, président Armand Éthier, A.V.C. Marc Saulnier	26 juin 2012 à 9h30 27 juin 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8 Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	Audition sur culpabilité
Hugo Beaulieu 182607	(CD00-0907)	François Folot, président Normand Joly Frédéric Scheidler	27 juin 2012 à 9h30 28 juin 2012 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	Audition sur culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Érick Soucy, expert en sinistre Certificat n° 131211 et Michel Bécharde Certificat n° 137039	2011-08-01(E) 2011-08-02(E)	M ^e Patrick de Niverville M ^{me} Colette Parent, expert en sinistre, membre M. Jules Lapierre, expert en sinistre, membre	Les 5, 6 et 7 juin 2012 (14h00 pour le 5 juin et 9h30 pour les 6 et 7 juin)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	<p><u>Pour le dossier de M. Érick Soucy :</u></p> <p>2 chefs pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme. (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (<i>article 14 de l'ancien Code de déontologie des experts en sinistre</i>);</p> <p>3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 59(1) de l'ancien Code de déontologie des experts en sinistre</i>);</p> <p><u>Pour le dossier de M. Michel Bécharde :</u></p> <p>7 chefs pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme. (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>4 chefs pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (<i>article 21 du nouveau Code de déontologie des experts en sinistre</i>);</p> <p>5 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (<i>article 58(1) du nouveau Code de déontologie des experts en</i></p>	Suite des auditions des plaintes

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<i>sinistre);</i>	
Patrice Desrochers, courtier en assurance de dommages des entreprises actuellement inactif et sans mode d'exercice Certificat n° 138940	2010-04-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} France Laflèche, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre M. Carl Hamel, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre	7 juin 2012 (11h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir été déclaré coupable d'infractions criminelles ayant un lien avec l'exercice de la profession (<i>article 149.1 du Code des professions</i>); 1 chef pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (<i>article 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (<i>article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, à toute correspondance provenant du syndic (<i>article 34 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);	Audition sur sanction
Normand Bédard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 101863	2007-10-05(C)	M ^e Patrick de Niverville, président France Laflèche, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	12 juin 2012 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (<i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de</i>	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					dommages);	
					1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
					1 chef pour avoir fait défaut de recueillir les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
					2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
					1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins de l'assuré (article 39 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
					1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
					1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers);	
					1 chef pour avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>en erreur (article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient (article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>3 chefs pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p>	
Jérôme Hallé, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages (radié provisoirement) Certificat n° 157767	2011-05-01(C) 2011-07-02(C)	M ^e Daniel M. Fabien, président-suppléant M ^{me} Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre M. Richard Giroux C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre	Le 12 juin 2012 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	<p><u>Dossier n° 2011-05-01(C) :</u></p> <p>2 chefs pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait une déclaration</p>	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (article 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête (article 37(1) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et celles de ses règlements (article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir entravé, directement ou indirectement, le travail du bureau du syndic (article 35 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p><u>Dossier no 2011-07-02(C) :</u></p> <p>39 chefs pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (article 37(8) du Code de</p>	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>38 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>37 chefs pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (article 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>4 chefs pour avoir fait une déclaration fausse, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>3 chefs pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne ou institution (article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités dans des conditions ou des états susceptibles de compromettre la qualité de ses services</p>	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					(article 37(2) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir fait défaut de tenir compte de la limite de ses aptitudes, de ses connaissances et des moyens mis à sa disposition avant d'accepter un mandat (article 17 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	
Jacques Richer, expert en sinistre Certificat n° 128783	2011-12-01(E)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Pierre David, expert en sinistre, membre M. Claude Côté, expert en sinistre, membre	19, 20 et 21 juin 2012 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour avoir agi de façon à induire en erreur ou abuser de la bonne foi des parties en cause (<i>article 20 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	Auditions de la plainte
Sylvain Laberge, C.d'A.Ass, courtier en assurance de dommages Certificat n° 117783	2011-12-05(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages, membre M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., courtier en assurance de	22 juin 2012 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la Loi ou ses règlements ou utiliser leurs services pour ce faire (<i>article 37(12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); 1 chef pour avoir fait défaut de conserver les dossiers et informations concernant les assurés pour une période minimale de 5 ans (<i>article 13 du Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres</i>)	Auditions de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		dommages, membre			<p>(no 10));</p> <p>4 chefs pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté (<i>article 25 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.